

GARANTIE RESTREINTE DE KING PLASTIC CORPORATION

King Plastic Corporation garantit que tous les produits livrés correspondent au produit désigné. Aucune garantie de valeur marchande ou d'adaptation ne sera considérée. King Plastic se réserve le droit d'inspecter tout matériel déclaré défectueux ou endommagé en vertu des termes de la présente garantie. Les conditions de chaque test doivent être convenues mutuellement et tous les tests réalisés doivent être signalés à King Plastic Corp qui pourra y faire assister un représentant. Si un bris d'un produit désigné ou spécifié survenait avant 60 jours suivant la date d'expédition ou la date de la première utilisation, la première date prévalant et si l'acheteur signifie la défaillance immédiatement à King Plastic Corporation, King Plastic Corporation peut, à son gré

- (1) fournir un produit de remplacement, FOB son usine ou une autre unité.
- (2) rembourser le prix d'achat.

Il est entendu qu'un produit défectueux ne peut être retourné sans l'autorisation préalable de King Plastic Corp.

La garantie limitée de King Plastic Corporation consiste en un remboursement ou un remplacement du matériel défectueux. Toutes les informations et données fournies au moment de la rédaction du présent document sont jugées exactes et complètes, mais sont fournies sans aucune sorte de garantie ou de responsabilité, expresse ou implicite. Il est recommandé de tester au préalable toutes les applications. L'utilisateur doit savoir que d'autres mesures de sécurité non indiquées dans les présentes peuvent être nécessaires.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ . La responsabilité de King Plastic Corp. (excepté en ce qui concerne la propriété) découlant de l'approvisionnement du produit, ou de son utilisation, que ce soit sous garantie, contrat, par négligence ou dans d'autres circonstances, ne peut en aucun cas dépasser le coût de correction des défauts du produit fourni au titre des présentes, et toute garantie de ce type cesse à l'expiration de la période d'application de la garantie spécifiée dans les présentes. La responsabilité décrite précédemment constitue la seule et exclusive responsabilité de King Plastic Corporation. King Plastic Corp. ne peut, en aucun cas être tenu pour responsable des dommages consécutifs ou de dommages de fait.

Les garanties présentées dans les présentes remplacent toute autre garantie (excepté concernant la propriété), écrite ou orale, fixées par la loi, expresse ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adaptation à un usage.